

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00244 Numéro SIREN : 833 977 325 Nom ou dénomination : H4
--

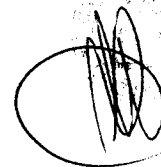
Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 10385

18 B244

2018 A 10 883
12 SEP. 2019

H4

Société par actions simplifiée au capital de 82.082.292,55 €
Siège social : Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue de Venizélos
883 977 325 RCS Metz



Demathieu & Bard Investissement

Société par actions simplifiée au capital de 19.861.156,95 €
Siège social : Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue de Venizélos
532 991 429 RCS Metz

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur René Simon, agissant en qualité de représentant de la société H4, société par actions simplifiée, dont le siège social est à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue de Venizélos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 883 977 325 (ci-après, la "**Société Absorbante**"),

Elle-même présidente de la société :

- **Demathieu & Bard Investissement**, société par actions simplifiée, dont le siège social est à Montigny-lès-Metz (57950) – 17, rue de Venizélos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 532 991 429 (ci-après, la "**Société Absorbée**"),

APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

- I - Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2019, il a été établi un projet de fusion entre H4, la Société Absorbante, et Demathieu & Bard Investissement, la Société Absorbée (ci-après, l'"**Opération de Fusion**").

Ce projet exposait les motifs, modalités et conditions de l'Opération de Fusion, et notamment l'évaluation de l'actif et du passif transmis par la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante, sur la base des comptes annuels clos de la Société Absorbée au 31 décembre 2018.

- II - Pour rappel,

La Société Absorbée a apporté, à titre de fusion, à la Société Absorbante :

Actif :28.488.764 €
Passif :63.558 €

Soit une valeur nette de :28.425.206 €

Cet apport étant réalisé au profit de l'associé unique de la Société Absorbée, la Société Absorbante ne procédera à l'émission d'aucune action nouvelle en contrepartie, conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de Commerce.

La différence entre la valeur nette globale des biens apportés de 28.425.206 € et la valeur nette d'inscription de titres de la Société Absorbée à l'actif de la Société Absorbante, établie à la somme de 63.818.608 €, soit la somme de (35.393.402) €, augmentée des éventuels frais d'acquisition, constituera un *mali* technique de fusion, qui est inscrit dans les comptes de la Société Absorbante.

- III - Le dépôt du projet de fusion a été réalisé, pour la Société Absorbante, auprès du greffe du tribunal de commerce de Metz, le 26 juin 2019.

Le dépôt du projet de fusion a été réalisé, pour la Société Absorbée, auprès du greffe du tribunal de commerce de Metz, le 26 juin 2019.

- V- En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, l'Opération de Fusion n'a pas été soumise à l'approbation des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.
- IV - Conformément à l'article R.236-2-1 du Code de commerce, le projet de fusion et l'avis contenant les mentions prévues à l'article R.236-2 du Code de commerce (i) ont été publiés pendant une période ininterrompue de trente (30) jours à compter du 26 juin 2019 et (ii) ont pu être consultés sans frais, sur le site internet de chacune des sociétés, savoir :
- Société Absorbée :
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/>
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/articles/op%C3%A9ration-de-r%C3%A9organisation-en-cours>
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/sites/default/files/Trait%C3%A9%20de%20fusion.pdf>
 - Société Absorbante :
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/>
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/articles/op%C3%A9ration-de-r%C3%A9organisation-en-cours>
 - o <https://www.demathieu-bard.fr/sites/default/files/Trait%C3%A9%20de%20fusion.pdf>
- V - En application des dispositions des articles L.236-11 et R.236-3 du Code de commerce, le projet de traité de fusion a été mis à la disposition de la collectivité des associés de la Société Absorbante.
- VI – Suivant le traité de fusion précité, il est rappelé que l'Opération de Fusion a un effet rétroactif tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal au 1^{er} janvier 2019.
- VII – Aucune opposition de créancier n'a été reçue aux sièges sociaux des deux sociétés parties à l'Opération de Fusion.

CECI ETANT EXPOSE :

Le soussigné, agissant ès qualité, déclare et constate que Demathieu & Bard Investissement a été régulièrement absorbée par H4, lui a régulièrement transmis son fonds de commerce et a été régulièrement dissoute.

L'Opération de Fusion s'est en conséquence déroulée en conformité avec les lois et règlements français en vigueur et applicables au jour de sa réalisation.

Sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Metz un exemplaire original de la présente déclaration de régularité et de conformité.

* * *

Comme conséquence des déclarations qui précèdent, Monsieur René Simon, agissant en qualité de représentant d'H4, ès qualité, affirme sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi et les décrets français, que la fusion par voie d'absorption de Demathieu & Bard Investissement par H4 a été réalisée en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables à l'Opération de Fusion.

Fait à Montigny-lès-Metz, en deux (2) exemplaires, le 29 juillet 2019

Pour H4 et Demathieu & Bard Investissement
Monsieur René Simon

